



**HISTORIQUE DES ÉVALUATIONS
DU
COÛT DE L'IMMIGRATION EN FRANCE**

André Posokhow

HISTORIQUE DES ÉVALUATIONS DU COÛT DE L'IMMIGRATION EN FRANCE

Un pionnier injustement vilipendé : Pierre Milloz

En 1989, Pierre Milloz, ancien élève de l'ENA et haut fonctionnaire, fit figure de pionnier en publiant un ouvrage appelé : *RAPPORT MILLOZ. Le coût de l'immigration*.

Le principe de ce document était de nature budgétaire et consistait à comparer sur une année les impôts et cotisations payés par les étrangers avec le coût des services reçus par ceux-ci sur la base d'une abondante documentation officielle qui montrait le sérieux des recherches et des travaux.

D'emblée l'auteur posait les bases démographiques de son évaluation en estimant les étrangers en situation régulière à au moins 5 millions et les clandestins à au moins 1 million (p. 10).

Pour évaluer les impôts et les cotisations Pierre Milloz passa par l'étape des revenus bruts d'activité à partir d'une étude de l'INSEE qui lui permit d'évaluer à 65,1 MdsF les cotisations sociales payées par les étrangers (p. 26) et par celle des revenus nets pour estimer les impôts payés à l'Etat et aux collectivités locales à 25 MdsF (p. 36). Au total, Pierre Milloz estimait les contributions des étrangers sous forme de cotisations sociales et d'impôts à 90,1 MdsF.

Pour ce qui est des avantages reçus par les étrangers des collectivités publiques ils furent évalués à 301,2 MdsF, soit 133,8 MdsF pour l'Etat, 42 MdsF pour les collectivités locales (p. 40), 114,7 MdsF au titre des prestations sociales (p. 46) et, enfin, 10,7 MdsF de coûts supplémentaires pour les entreprises et les agents économiques divers parmi lesquels figurait le coût de l'insécurité pour les particuliers.

Au final, le solde était largement en faveur des étrangers et s'élevait à 211,1 MdsF (p. 8), soit environ 51 Mds€ en euros constants.

Après avoir publié en 1992 un second ouvrage sur *Les étrangers et le chômage en France*, Pierre Milloz actualisa en 1998 sa première évaluation du coût de l'immigration dans un dernier ouvrage : *L'Immigration sans haine ni mépris*, encore plus détaillé et documenté, au terme duquel il estimait le coût net annuel de l'immigration à environ 279 MdsF (p. 111) soit 55 Mds € en tenant compte de l'inflation de 1997 à 2013.

Ces publications ayant été placées sous la flamme du Front national valurent à leur auteur des successions de volées de bois vert, notamment de la part de Pierre-André Taguieff et de Michèle Tribalat qui firent paraître, en 1998, un

pamphlet appelé *Face au Front national/ Arguments pour une contre-offensive*. Sans entrer dans le détail historique de la controverse qui s'ensuivit, il est juste de noter que, malgré les promesses qui furent proclamées, personne ne fut en mesure de produire des arguments chiffrés faisant la preuve que Pierre Milloz s'était trompé.

Un grand économiste prix Nobel intervient dans le débat et prend position : Maurice Allais

Maurice Allais, seul prix Nobel français d'économie, a pris position sur le coût de l'immigration contre laquelle il s'élevait dans un ouvrage paru en 2002 chez Clément Juglar : *Nouveaux combats pour l'Europe : 1995-2002, un aveuglement suicidaire. Pour une autre Europe* :

« Les raisonnements économiques sur l'immigration sont ici généralement tout à fait superficiels. C'est un fait que dans les différents pays, le capital national reproductible est de l'ordre de quatre fois le revenu national. Il en résulte que lorsqu'un travailleur immigré supplémentaire arrive, il faudra finalement pour réaliser les infrastructures nécessaires (logements, hôpitaux, écoles, universités, infrastructures de toutes sortes, installations industrielles, etc.) une épargne supplémentaire égale à quatre fois le salaire annuel de ce travailleur. Si ce travailleur arrive avec une femme et trois enfants, l'épargne supplémentaire nécessaire représentera, suivant les cas, dix à vingt fois le salaire annuel de ce travailleur, ce qui manifestement représente pour l'économie une charge très difficile à supporter. »

Ainsi, Maurice Allais considère qu'une personne nouvelle ou un immigrant récent coûte en infrastructures (logements, routes, hôpitaux, écoles, lieux de travail, etc.) quatre fois son revenu annuel. Il est aisé de faire le calcul : sur la base du SMIC brut à 1 445 €, c'est un coût chargé d'environ 2 000 € sur 12 mois et sur 4 ans, soit 100 000 €. Pour 200 000 entrées annuelles cela représente un coût de 20 milliards d'euros.

Bien entendu la réalité est plus complexe car beaucoup des infrastructures nécessaires existent déjà. Mais ce chiffre exprime un besoin qui, s'il n'est pas comblé par les investissements correspondants, se traduit par une surcharge de ces infrastructures et à terme par leur dégradation qu'il faudra pallier par de nouveaux investissements.

Voir :

<http://www.polemia.com/article.php?id=2616>

<http://www.polemia.com/article.php?id=1855>

<http://www.polemia.com/article.php?id=1650>

<http://www.polemia.com/article.php?id=642>

**L'Institut géopolitique des populations : Yves-Marie Laulan,
Jacques Bichot et Gérard Lafay**

Jacques Bichot, professeur à l'université de Lyon III-Jean Moulin, a présenté une estimation de 24 Mds€ pour les dépenses d'immigration et de 12 Mds€ pour les dépenses d'intégration dans sa contribution à *Ces migrants qui changent la face de l'Europe* paru en avril 2004 sous la direction de Yves-Marie Laulan, président de l'Institut géopolitique des populations (IGP), et de Jacques Dupâquier.

Dans une étude parue en février 2006 pour l'Institut Thomas-More, *Immigration, quels coûts pour les finances publiques ? Essai d'évaluation pour la France*, Jacques Bichot a repris les mêmes conclusions chiffrées que celles de sa contribution de 2004 concernant le coût de l'immigration, soit 24 Mds€ sur la base d'une recension et d'évaluation des surcoûts budgétaires dans les domaines de la justice, du système scolaire, de l'enseignement scolaire, de la protection sociale, du logement et de la politique de la ville, des transports et des faits mafieux. Au-delà du fait que cette liste apparaît limitative, il convient de souligner que Jacques Bichot n'aborde pas les recettes générées par l'immigration, qu'elles soient de nature budgétaire ou qu'elles constituent une contribution au PIB français.

Cette étude fut reprise dans les Actes du colloque de l'IGP du 17 novembre 2005 publiés aux éditions de l'Harmattan. Ces Actes comprenaient un document de Gérard Lafay, professeur à l'université de Paris II, intitulé *Effets économiques immédiats et différés*, dans lequel il chiffrait ces effets à 12 Mds€ pour le coût de l'intégration.

Au final il ressortait, selon un article de Yves-Marie Laulan dans les dossiers du Net de mars 2007, que pour l'immigration et l'intégration le coût total s'élevait à 36 Mds€, soit 40 Mds en euros constants, avec cependant une réserve importante. Selon lui, le chiffre de 12 Mds€, calculé de façon quelque peu forfaitaire, est largement sous-estimé et il serait justifié de le multiplier par deux ou trois, « sans crainte de se tromper beaucoup ».

Le rapport sur l'accueil et l'intégration des immigrants de la Cour des comptes

En 2004, la Cour des comptes a publié un rapport sur l' *Accueil des immigrants et intégration des populations issues de l'immigration*. Très critique sur l'insuffisance des données chiffrées et la sous-estimation des comptes, ce rapport n'établit pas un coût de l'immigration. En revanche, il souligne l'ignorance de l'Administration et du Parlement sur le niveau des fonds publics dédiés à l'accueil et à l'intégration et suggère un pilotage concerté des problèmes d'immigration.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics>

L'étude de Gérard Pince : un coût de 71 milliards d'euros en 2009 pour les immigrés des pays du tiers-monde

En 2006, Gérard Pince, économiste du développement et expert financier auprès de la Banque mondiale et du FMI, a publié une étude dans la revue *Monde et Vie*

qui a conclu à un coût des immigrés des pays tiers par différence des dépenses et des ressources de 51 Mds€. Il a actualisé cette étude en 2009 pour la Free World Academy. Sa présentation sera très schématisée car Gérard Pince a publié une nouvelle étude en 2013 dont il sera question ci-dessous.

Comme l'indique son titre, l'originalité de l'étude de Gérard Pince est de faire apparaître le coût des immigrés originaires des pays tiers (c'est-à-dire ceux qui n'ont pas la nationalité d'un des pays de l'Union européenne), les caractéristiques des immigrés européens étant considérées comme globalement identiques à celles des Français autochtones.

La méthode repose sur la comptabilité nationale et consiste à comparer les dépenses que l'Etat consacre à l'immigration originaire du tiers-monde aux recettes qu'il en reçoit. Les dépenses et les recettes des pouvoirs publics sont réparties en deux « comptes » : Français de souche et immigrés européens d'une part, et migrants des pays tiers de l'autre. Les chiffres de G. Pince émanent d'une source unique : l'INSEE et son « portrait social ». Autre particularité : l'auteur répartit l'intégralité des dépenses publiques, y compris des dépenses régaliennes comme la défense ou la diplomatie.

G. Pince dénombre en 2007 5,3 millions d'immigrés et 6,5 millions de descendants directs pour un total de 11,8 millions, soit 18,2 % de la population. Sur la base des chiffres de l'INSEE, la population originaire des pays tiers est estimée à 8 millions de personnes (p. 3) que G. Pince découpe en trois grandes tranches d'âge auxquelles sont affectés des taux d'activité et de chômage.

Il est notable de souligner que, comme d'autres auteurs, G. Pince s'élève contre l'idée reçue que ces immigrés occupent des emplois dont les Français ne voudraient plus : 78 % d'entre eux travailleraient dans le tertiaire ; les Français de naissance seraient plus souvent présents dans l'industrie et l'agriculture qui regroupent les tâches pénibles et surtout dans les métiers dangereux comme les policiers et les militaires. Observons cependant que c'est faire bon marché de l'emploi dans le BTP.

Les dépenses publiques qui s'élèvent à 1 067 Mds€ en 2009 (p. 5) comportent deux volets : les prestations sociales en premier lieu et les dépenses de l'Etat et des collectivités locales que G. Pince répartit entre les deux comptes. Les dépenses affectées aux immigrés du tiers-monde sont ainsi estimées à 132 Mds€, soit 16 500 € par individu, contre 16 400 € pour un résident européen (p. 7). La différence intervient au niveau des recettes.

Celles-ci, qui s'élèvent à 923 Mds€ (p. 7), sont réparties entre les deux comptes et se montent à 61 Mds€ pour les immigrés du tiers-monde, soit 7 600 €, contre 15 100 € pour les Européens (p. 8).

Au final, l'immigration en provenance du tiers-monde entraîne un déficit de 71 Mds€ pour les finances publiques en 2009, soit 8 900 € par originaire des pays tiers, montant 7 fois plus important que celui d'un Européen.

<http://www.le-cout-de-la-politique-migratoire.fr>

Les monographies de Jean-Paul Gourévitch (Contribuables associés)

Jean-Paul Gourévitch, consultant, expert international en sciences humaines, est un spécialiste de l'Afrique et des migrations. Il a pesé sur le débat de la politique migratoire de notre pays et de ses coûts pour la collectivité au travers principalement de monographies réalisées pour l'association Contribuables associés. Ces études ciblent le coût de l'immigration globale en France, celui de l'immigration irrégulière et, enfin, celui de l'émigration des Français vers l'étranger. La liste des monographies de cet expert de la question est abondante :

- *Coût réel de l'immigration en France*. Monographie n° 14 de mars 2008 ;
- *Le Coût de l'expatriation*. Monographie n° 21 de mars 2009 ;
- *L'Immigration, ça coûte ou ça rapporte ?* livre publié chez Larousse en 2009 ;
- *Le Coût de la politique migratoire de la France*. Monographie n° 23 de mars 2010 ;
- *Combien nous coûte l'immigration irrégulière*. Monographie n° 25 de juin 2011 ;
- *L'Immigration en France : dépenses, recettes, investissements, rentabilité*. Monographie n° 27 de novembre 2012 ;
- *Le Coût de l'émigration*. Monographie n° 28 de novembre 2013.

Ces études se suivent, se complètent et parfois se corrigent. Ce seront surtout les monographies n° 23 et 27 qui s'inscrivent dans le cadre de cet historique. Rappelons simplement que la monographie n° 14 de mars 2008 établit que, chaque année, l'immigration coûte aux pouvoirs publics un montant de : 26,190 (différence dépenses/recettes) + 10,808 (montant des investissements) - 0,593 (rentabilité des investissements) = 36,405 milliards d'euros, soit 1,96 point de PIB. Jean-Paul Gourévitch note que cette estimation est proche de celle de la méthode Lafay-Bichot.

● La monographie n° 23 : le coût de la politique migratoire de la France

Cette monographie, parue en mars 2010 sous le timbre de Contribuables associés, estime à 7,7 millions le nombre de personnes d'origine étrangère en France au 1/01/2009, soit 12,25 % de la population française (p. 10) tout en soulignant que les chiffres officiels de l'INSEE sont tardifs et ne sont pas fiables

Jean-Paul Gourévitch se livre à une étude des motivations des migrants et indique que l'analyse des coûts des migrations comporte trois chapitres distincts :

- les pertes et les bénéfices pour le pays d'origine du migrant ;
- les pertes et les bénéfices pour le migrant ;
- les pertes et les bénéfices pour le pays d'accueil, thème d'étude principal de la monographie qui est menée sur la base d'un raisonnement budgétaire : dépenses et recettes de l'Etat.

Par ce qu'il appelle une « approche institutionnelle » l'auteur, qui possède une compétence particulière dans ce domaine, évalue les coûts du ministère de l'Immigration tels que ceux de l'Aide médicale d'Etat, la rétention administrative, la délivrance de visas, etc. Selon lui, ces coûts sont trop souvent établis sur des bases peu réalistes, avec des montants trop faibles. L'exercice est compliqué par l'existence de crédits complémentaires dans les budgets d'autres ministères, ce qui constitue un gage d'opacité. Au total, pour 2008, les coûts budgétaires de l'immigration seraient de 592 millions d'euros et les coûts d'intégration de 672 millions d'euros (p. 45).

Dans le prolongement de la monographie n° 14, Jean-Paul Gourévitch évalue les dépenses suivantes :

- coûts de la protection sociale : indemnités chômage, prestations de santé, de vieillesse-survie, de maternité-famille et de logement-pauvreté-exclusion. Le montant est estimé à 58,64 Mds€ en partant des comptes sociaux de la Loi de finances et en affectant à chaque poste une estimation de la part qui revient aux immigrés (p. 52). Dans certains cas l'auteur, faute de statistiques fiables, procède à une extrapolation à partir des données du département de Seine-Saint-Denis ;
- coûts sociétaux et fiscaux : travail illégal, contrefaçon, fraude, prostitution, chiffrés à 13,65 Mds€ (p. 53) ;
- coûts sécuritaires : 5,24 Mds€ (p. 55) ;
- coûts éducatifs : 1,87 Md€ (p. 55). Ce montant ne concerne que les étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur, les dépenses liées à l'enseignement primaire et secondaire relevant, aux yeux de l'auteur, des coûts d'intégration.

Au total les dépenses liées à l'immigration sont estimées à 79,4 Mds€ (p. 49).

Symétriquement, Jean-Paul Gourévitch procède à une estimation des recettes en partant des recettes fiscales de l'Etat et des collectivités locales. Dans la monographie n° 14 il arrivait à la conclusion que si les immigrés cotisaient dans la même proportion que celle de leur présence dans la population française, leur contribution serait supérieure à leurs dépenses. Pour plusieurs raisons : ménages immigrés plus nombreux, taux de chômage plus élevé, etc. Ce n'est pas le cas. Selon l'estimation de la monographie n° 23, les contributions des immigrés s'élèvent à 49 Mds€ (p. 61).

Ainsi la balance dépenses/recettes de l'immigration est de $79,4 - 49 = 30,4$ Mds€ (p. 67), soit 33 Mds€ en euros 2013.

Ce déficit ne comprend pas ce que Jean-Paul Gourévitch appelle des investissements : l'Aide publique au développement (APD) pour 4,3 Mds€ (p. 69) et les politiques d'intégration (éducation et politique de la ville) pour 5,7 Mds€ (p. 71). Face au coût de ces dépenses d'intégration stricto sensu il estime la plus-value pour le PIB de l'activité des immigrés à 5 Mds€ (p. 81), soit un solde quasi nul.

Sans remettre en cause le principe de cette démarche, c'est le regroupement d'un raisonnement de nature budgétaire avec le calcul d'une contribution au PIB

qui pourrait être discuté. Pour certains économistes toutes les dépenses dont bénéficient les immigrés, et pas seulement l'éducation et la politique de la ville, constituent des investissements qui seront très profitables à long terme pour la richesse nationale. D'un autre côté, ces dépenses d'intégration (hors APD) revêtent bien une nature budgétaire et, si l'on se conforme au type de raisonnement de l'essentiel de la monographie, elles devraient être ajoutées au différentiel de 30,4 Mds€ pour atteindre 36,1 Mds€.

Il paraît utile d'indiquer que dans la même monographie Jean-Paul Gourévitch estime le déficit de l'expatriation de Français à 7,9 Mds€ (p. 68).

Enfin, en conclusion, après avoir proposé des « scénarios pour une balance des coûts », l'auteur de la monographie se livre à une critique argumentée de la politique migratoire jugée peu lisible, peu cohérente, mal comprise et dénuée de géopolitique. *Vox clamans in deserto* ! Cette monographie, qui était le fruit d'un travail considérable et d'une grande connaissance du sujet, a fait l'objet de critiques, notamment de la part de Xavier Chojnicki, dans le livre qu'il a écrit avec Lionel Ragot : *L'Immigration coûte cher à la France. Qu'en pensent les économistes ?*. Selon ces deux auteurs il est contestable :

- d'étendre la définition de la population immigrée aux personnes en situation irrégulière, c'est-à-dire aux immigrés clandestins et sans papiers, au motif que les chiffres de cette migration sont mal appréhendés ; en somme, il suffit de ne pas compter pour éviter de connaître la réalité ;

- de comprendre dans cette même définition les enfants d'immigrés nés en France car ceux-ci *ne constituent qu'un coût dans cet exercice comptable statique. Ils sont nés en France et ne font pas partie de la population immigrée.* De plus, ils constituent *un phénomène dynamique qu'il est inapproprié d'étudier à l'aide d'une méthodologie statique.* Observons que même l'INSEE tient compte de la deuxième génération. Et c'est justement cela qui est intéressant : c'est de connaître leur coût, qu'il est parfaitement possible d'évaluer sur une année ;

- d'ajouter au déficit les coûts de l'Aide publique au développement, ce qu'en réalité J.P. Gourévitch n'avait pas fait mais seulement évoqué, le travail illégal, la contrefaçon et la prostitution. Concernant le travail illégal, alors que nous avons appris à la fin de 2013 que l'économie informelle représenterait 10 % du PIB français, la position de J.P. Gourévitch ne peut qu'être reconnue et approfondie ;

- de ne pas tenir compte, en matière de santé, des effets d'âge ;

- de réduire par 3 des cotisations sociales qui *semblent clairement sous-évaluées.*

<http://www.contribuables.org/2010/04/12/le-cout-de-la-politique-migratoire-de-la-france-383-milliards-d'euros-pres-de-2-points-de-pib/>

● **La monographie n° 27 : L'Immigration en France : dépenses, recettes, investissements, rentabilité (novembre 2012)**

Cette monographie, qui tient compte de certaines observations dont, selon J.P. Gourévitch, *des contradicteurs s'étaient délectés avec gourmandise*, est

bâtie sur des principes identiques et sur le même volume de travail que la monographie n° 23 mais aboutit à des résultats sensiblement différents.

J.P. Gourévitch fait, en introduction, le point sur les prises de position de la droite et la gauche en France sur le sujet de l'immigration et de son coût. Ses commentaires sur le rapport de 2010 de l'Université de Lille et surtout sur la conception de l'honnêteté intellectuelle de certains organes de gauche comme le collectif « Cette France-là » ou Terra Nova sont mordants : auditions repoussées puis annulées unilatéralement, promesses non tenues, mensonges flagrants... Il mentionne également les autres expertises produites au plan national comme international sur la question. Il constate que cette littérature est ignorée par la grande majorité des médias et parfois instrumentalisée par la petite minorité qui y fait référence.

J.P. Gourévitch se livre à une nouvelle estimation du nombre d'immigrés sur la base d'une population légale française au 1^{er} janvier 2012 de 65,350 millions d'habitants y compris les DOM, tout en renouvelant ses remarques sur la non-fiabilité des statistiques de l'INSEE. Se fondant cependant sur celle-ci et tenant compte des descendants directs d'immigrés à hauteur de la moitié des enfants d'immigrés de plus de 18 ans, des immigrés en situation irrégulière dont il estime le nombre à 680 000, il aboutit à un nombre total de personnes d'origine étrangère de 9,974 millions, soit environ 15 % de la population totale (p. 24).

Après avoir présenté et chiffré la situation des immigrés au regard de l'emploi et des salaires, J.P. Gourévitch recense et chiffre les dépenses consenties pour l'immigration régulière :

- les coûts de structure : 0,5 Mds€ (p. 32) ;
- les coûts sécuritaires : 5,4 Mds€ (p. 36). On note tout de même que le coût carcéral n'est retenu qu'à hauteur d'un montant de 40 millions d'euros (p. 35) qui correspond à l'extension du domaine carcéral ;
- les coûts fiscaux et sociétaux de l'économie informelle que J.P. Gourévitch aura eu le mérite d'introduire vigoureusement dans le débat : travail illégal, fraudes sociale et fiscale, contrefaçon et piratage, prostitution, pour une estimation globale de 9,9 Mds€ (p. 46) ;
- les coûts de la protection sociale évalués selon des principes identiques à ceux de la monographie de 2010 sur la base des dépenses sociales de 2010 de la DRESS et selon une répartition adaptée à chaque type de prestation et actualisée : au total 70 Mds€ (p. 51) ;
- les coûts éducatifs hors investissements : 3,2 Mds€ (p. 52) qui, comme pour la monographie n° 23, ne visent que les coûts de structure pour l'accueil des étudiants étrangers ;
- enfin, J.P. Gourévitch présente les surcoûts de l'immigration irrégulière qu'il connaît particulièrement bien et qu'il totalise à hauteur de 3,2 Mds€ (p. 62).

Au total, l'ensemble des coûts imputables à l'immigration se monte à 92,1 Mds€ (p. 63).

Sur la base du total des ressources de cotisations sociales et d'impôts de 2010, 770,6 Mds€ (p. 66), réparties d'une manière spécifique à chaque type de cotisation et selon des principes identiques à ceux de la monographie n° 23 et en tenant compte de la fiscalité locale, la monographie aboutit à un montant total de recettes de 83,4 Mds€ (p. 75). Il convient d'ajouter que ce montant apparaît nettement plus élevé qu'en 2008 (49 Mds€), du fait d'abord de l'actualisation des chiffres et, comme l'indique l'auteur lui-même, en revenant sur le calcul des cotisations salariés/employeurs de 2008.

La balance dépenses/recettes apparaît ainsi négative de $92,1 - 83,3 = 8,8$ Mds€ (p. 75), nettement inférieure à celle de la monographie n° 23 : 30,4 Mds€.

J.P. Gourévitch présente alors ce qu'il considère, dans le droit fil de 2010, comme des investissements de l'Etat : l'APD (en partie) : 3,3 Mds€ (p. 77) ; les dépenses d'intégration des primo-arrivants : 0,108 Mds€ (p. 81) ; l'éducation : 1,9 Md€ (p. 83) ; le logement : 2,8 Mds€ (p. 85) ; et la politique de la ville : 0,5 Md€ (p. 89), ce qui semble faible pour ces trois derniers postes, pour un total de 8,7 Mds€ (p. 89). Contrairement à la monographie n° 23, il ajoute ce total au solde déficitaire des dépenses et des recettes.

Il calcule également la rentabilité de ces investissements et dégage un solde négatif de 15,3 Mds€ par rapport à la communauté nationale alors que les immigrés actifs occupés font, selon lui et par l'effet d'une simple règle de trois, apparaître un solde positif de 41 Mds€. La différence provient des inactifs, c'est-à-dire des conséquences de l'immigration familiale et des chômeurs.

La balance négative s'établit ainsi à un montant de 17,4 Mds€ (p. 91) ou 19 Mds€ en euros 2013, en net retrait par rapport à la monographie n° 23.

<http://www.contribuables.org/2012/11/20/limmigration-en-france-depenses-recettes-investissements>

L'Institut géopolitique des populations (IGP) : l'impact macroéconomique de l'immigration par Yves Marie Laulan

L'IGP a organisé, le 16 février 2012, un colloque sur le thème : « *Peut-on raisonnablement calculer le coût de l'immigration ?* » au cours duquel Yves-Marie Laulan a présenté une estimation de l'impact macroéconomique de l'immigration distinct des coûts budgétaires.

Y.M. Laulan estime que les immigrés représentent 12,6 % de la population totale française (p. 57 des Actes du colloque) et il a souhaité évaluer leur influence sur les divers agrégats macroéconomiques : consommation, épargne, investissement, qui constituent le produit national et sur les grands équilibres économiques qui conditionnent son évolution : endettement, chômage, niveau des salaires, productivité, ainsi que le coût des biens sociaux majeurs que sont la santé, l'éducation et le logement.

Concernant les grands agrégats économiques, Y.M. Laulan estime que la contribution des immigrés à la production est, sur la base des salaires qui leur

sont versés et des impôts et des charges sociales afférentes, de 56 Mds€ (p. 58). Pour ce qui est de leur consommation, elle est estimée à 108 Mds€, dont 37 Mds€ au titre des salaires, 58,6 Mds€ pour les prestations sociales et l'économie informelle à hauteur de 13,6 Mds€ (p. 58).

Y.M. Laulan réfute la participation des immigrés à la croissance française et estime que, sans contrepartie productive, leur part dans les importations explique en grande partie le déficit commercial de notre pays de 71 Mds€ en 2010 (p. 60).

Au sein des grands équilibres économiques, le coût du chômage provenant des immigrés, en tenant compte du coût des natifs chassés par éviction vers le chômage de 22 Mds€, se monte à 29,6 Mds€ (p. 61). Le coût du surendettement des ménages immigrés s'élève à 2,5 Mds€ (p. 63).

En troisième lieu, Y.M. Laulan jette des « regards croisés » sur les coûts sociaux et tout d'abord sur les trois coûts sociaux majeurs :

- Education : la part des immigrés est évaluée à 11 Mds€ (p. 65) ;
- Santé : le coût total du bilan santé de l'immigration s'établit à 6 Mds€ (p. 66) ;
- Logement : les aides au logement et les aides à la construction totalisent 30 Mds€ (p. 67).

Il y ajoute les coûts de surendettement : 2,5 Mds€, et du chômage : 29,6 Mds€ déjà évoqués, ainsi que le maintien de l'ordre : 5,7 Mds€, et la fraude associée à la délinquance : 13,6 Mds€.

Il inclut le coût des prestations sociales reçues par les immigrés : 30,3 Mds€.

Il arrive ainsi à un chiffre de 128,7 Mds€.

Enfin, il défalque la contribution des immigrés à la production de richesses évaluée à 55,5 Mds€, ce qui lui permet d'aboutir à un coût net annuel de l'immigration de 73,3 Mds€ (p. 67).

La contribution d'Yves-Marie Laulan constitue une étape importante dans l'historique des études du coût de l'immigration. Elle lui permet d'affirmer que l'immigration procure une contribution faible à la richesse nationale, pèse sur la productivité du travail en France, a un effet d'appauvrissement sur l'ensemble de la population d'accueil, contribue au déficit des finances publiques et de la balance des paiements. Enfin, il conclut sur la corrélation étroite qui existe entre immigration et endettement public. Cependant elle pourrait gagner à bien distinguer ce qui relève des agrégats macroéconomiques des coûts et des recettes de nature purement budgétaire.

L'impact macro-économique de l'immigration :

<http://bit.ly/wNXPdC>

<http://archives.polemia.com/search.php>

Le colloque de l'IGP et l'étude de Jean-Yves Le Gallou sur le coût de l'immigration annuelle supplémentaire

Dix-huit milliards d'euros, tel est le coût de l'immigration supplémentaire selon l'analyse présentée par Jean-Yves Le Gallou, animateur du site Polémia, au colloque de l'Institut géopolitique des populations du 16 février 2012.

J.Y. Le Gallou estime à 200 000 le solde des étrangers supplémentaires s'installant chaque année en France, soit 0,3 % de la population, 0,4 % de la population scolaire et 5 % de la population étrangère déjà présente en France (p. 76).

- Cette arrivée génère 3 milliards en dépenses de fonctionnement des services publics et en redistribution sociale (soit 0,3 % de 1 000 Mds) (p. 78).

- Cela génère également et surtout 15 milliards de dépenses d'infrastructures. Comme l'avait souligné le prix Nobel Maurice Allais, l'arrivée d'une population nouvelle suppose de puiser dans l'épargne (ou de creuser le déficit) pour réaliser les équipements nécessaires à leur accueil (p. 80). Ces dépenses se décomposent ainsi (en euros) :

- Etablissements scolaires : 1 milliard ;
- Logements : 7 milliards ;
- Transports urbains régionaux : 4 milliards ;
- Prisons : 100 millions ;
- Universités : 400 millions ;
- Hôpitaux : 700 millions ;
- Autres réseaux nationaux et locaux (réseaux locaux des urbanisations nouvelles : routes, eau, assainissement, ordures ménagères, équipements locaux de proximité, réseaux routiers et ferroviaires locaux et nationaux) : 2 milliards.

- Cela génère aussi des dépenses d'assurance chômage : dans un pays qui a 15 % de la population active au chômage, un étranger de plus ce n'est pas un emploi de plus c'est un chômeur de plus (français ou étranger, d'ailleurs, puisque le taux de chômage des étrangers et des enfants d'immigrés est, selon les statistiques officielles, deux à trois fois plus fort que le taux de chômage moyen). Le coût de l'indemnisation de ce sur-chômage représente 500 millions d'euros (p. 86).

Du fait de la proportion faible de l'immigration que représente l'immigration de travail, J.Y. Le Gallou estime que les recettes induites par cet afflux annuel sont faibles du fait du chômage existant en France et ne dépassent pas 0,5 Md€.

• Au total plus de 18 milliards d'euros : environ le quart du déficit budgétaire

Rappelons que cette étude ne cherche pas à évaluer le coût du « stock » des immigrés et de leurs descendants mais seulement du flux annuel des entrées. Le chiffre avancé est donc celui d'une partie seulement du coût annuel de l'immigration.

J.Y. Le Gallou conclut qu'en période de crise, il est clair que la France n'a plus les moyens de poursuivre sa politique d'immigration ou que, si elle la poursuit, cela ne peut se faire qu'au détriment des services rendus à la population, de son niveau de vie et de sa qualité de vie.

Une objection formulée à cette estimation serait que la plus grosse partie de ces dépenses et surtout de ces investissements n'est en réalité pas engagée et que le montant réel, bien que non connu, est bien inférieur. Cependant si des investissements qui se révèlent nécessaires ne sont pas engagés, il en résulte inéluctablement une dégradation des équipements et du service public. Celle-ci mériterait une évaluation spécifique.

<http://archives.polemia.com/search.php>

Les études et le livre de Xavier Chojnicki et de Lionel Ragot : l'immigration est bénéficiaire pour la France

En 2012, Xavier Chojnicki et Lionel Ragot ont fait paraître un livre *L'Immigration coûte cher à la France. Qu'en pensent les économistes ?* à la suite de plusieurs études sur l'immigration dont une, en 2010, qui leur a été commandée par trois ministères. Ce livre livrait en conclusion un chiffre de l'impact budgétaire net de la population immigrée estimé à un solde positif d'environ 3,9 Mds€ après celui de 12 Mds€ de l'étude de 2010.

Ce livre a eu un retentissement certain dans les médias¹. Depuis, la simple évocation du problème du poids financier que pourrait représenter l'immigration sur les finances publiques provoque une réaction immédiate du type « toutes les analyses économiques redémontrent une évidence : l'immigration rapporte plus qu'elle ne coûte. L'immigration n'est pas un poids (...) ». C'est dire l'importance de cet ouvrage et de ces études au sein de cet historique.

Pourtant des protestations ont été exprimées. Notamment Jean-Paul Gourévitch et Yves-Marie Laulan sont intervenus dans les médias et sur Internet pour présenter des arguments contraires.

Après avoir rappelé leurs vérités arithmétiques de l'immigration, X. Chojnicki et son équipe contestent l'idée que les immigrés tirent les salaires vers le bas et prennent l'emploi des Français. Ils évaluent leur contribution nette budgétaire positive sur une base statique et leur contribution future aux agrégats macroéconomiques futurs de la France selon la méthode dynamique de la « comptabilité générationnelle ». Enfin, ils récusent le concept de politique d'immigration.

Les médias ont d'abord accueilli avec enthousiasme le résultat chiffré de l'étude de 2010 qui annonçait une contribution budgétaire nette positive de 12 Md€. Deux ans après, le livre réduisait ce solde positif à 3,9 Mds€ sans qu'une explication claire soit donnée.

¹ Par exemple : *Courrier international* du 2 décembre 2010, « Les très bons comptes de l'immigration » ou encore *l'Express*.

La méthode de détermination de ce solde positif fait ressortir des choix de fond qui sont contestables :

Les auteurs, en effet, ne prennent en compte que les immigrés directs au nombre de 5,2 millions (p. 17 du livre). Ils écartent de leurs calculs leurs descendants, c'est-à-dire la deuxième génération, et les immigrés clandestins dont le flux est pourtant significatif. Ainsi la population qui sert de base aux évaluations est nettement plus réduite que la réalité de la présence des immigrés en France qui est estimée généralement entre 10 et 12 millions de personnes (voir INSEE).

Les données statistiques auxquelles se réfèrent les auteurs ne sont pas récentes : la date de référence des travaux est l'année 2005.

Une autre lacune, notée par plusieurs observateurs², est d'avoir borné l'examen individualisé des dépenses aux prestations à caractère social dont certaines, comme la santé ou l'éducation, apparaissent comme significativement sous-évaluées. Les autres coûts budgétaires sont répartis au prorata de leur pourcentage de la population française, soit environ 8 % (p. 17) selon les auteurs, ce qui aboutit à une sous-estimation pour deux raisons : la faiblesse de ce taux³ tout d'abord et le poids de l'immigration dans certaines de ces dépenses, comme l'insécurité ou la fraude sociale, qui, dans la réalité, est proportionnellement nettement plus élevée⁴.

Affirmer, par exemple, que la France est un pays d'immigration relativement modérée sur la base d'un solde migratoire de 75 000 personnes (p. 14) revient à assimiler l'émigration des Français autochtones aux flux de retour d'immigrés et à ne pas tenir compte de l'immigration irrégulière. Il s'agit au moins d'une erreur.

Pour argumenter la faible influence de l'immigration sur le chômage, X. Chojnicki rappelle la flexibilité d'un marché théorique du travail (chapitre 3) mais oublie qu'avec 3 millions de chômeurs et 5 millions de personnes inscrites à Pôle Emploi, le marché du travail français est largement bloqué. Il établit d'une manière stupéfiante une comparaison entre l'immigration actuelle et l'arrivée au début des années 1960 des Pieds noirs qui, eux, étaient des Français et s'intégrèrent rapidement au marché du travail qui à l'époque ne demandait que cela (p. 59).

X. Chojnicki reprend l'antienne des immigrés qui prennent les emplois dont les Français ne veulent pas. Or de nombreuses voix autorisées, en France comme en Angleterre ou aux Etats-Unis, contestent ce point de vue. C'est le démographe Hervé Le Bras, pourtant peu réputé pour être un adversaire de l'immigration, qui s'interroge : « Est-ce que l'immigration est nécessaire à l'économie française dans les années à venir ? » Réponse : « Non ! [...] Parce qu'il y a d'énormes réserves d'activité dans la population française » : femmes, jeunes, chômeurs natifs, seniors, etc.⁵

² J.P. Gourévitch et A.Posokhow.

³ Le taux de 8 % correspond à 5,2 millions de personnes. Cette hypothèse ne tient pas compte des enfants d'immigrés, des illégaux et de leurs enfants, soit au moins autant de personnes.

⁴ Voir l'étude Polémia.

⁵ Cf. émission *Mots croisés* du 09/11/2009 sur France 2.

D'une manière symptomatique les médias se sont abstenus de relever que dans le cours de leur présentation de la contribution positive de l'immigration aux finances publiques les auteurs ont cependant été conduits à présenter un certain nombre de constats bien connus mais qui n'en prennent que plus de relief.

- Les auteurs reconnaissent en effet qu'en plus de la perspective de revenus, « la protection sociale doit dans tous les cas être intégrée à l'analyse des motifs de migration ». Celle-ci constitue une sécurité face aux risques d'un projet de migration et un élément d'attraction (p. 69) ;
- X. Chojnicki souligne la surreprésentation des immigrés pour certains risques de la protection sociale : RMI puis RSA, chômage, logement, famille (p 71).
- Les auteurs se trouvent en phase avec Michèle Tribalat pour noter que l'intégration de nouvelles générations d'immigrés « rencontre aujourd'hui de réelles difficultés qui ne doivent pas être occultées » (p. 107) ;
- Enfin, X. Chojnicki, qui s'élève contre la loi de 2006 relative à une politique d'immigration guidée par les besoins économiques de la France, étend son propos à une démonstration généralisée de l'inanité de toute politique d'immigration. Indirectement c'est un jugement très négatif qui est porté sur l'immigration telle que nous la vivons et que les auteurs remettent en cause (chapitre 6).

Les médias ont oublié les prudences de Xavier Chojnicki qui écrit :

« Cela dit, ne nous trompons pas sur le résultat obtenu (contribution nette positive de 3,9 Mds€). Certes, il montre que l'immigration ne constitue pas un coût pour le budget des administrations publiques mais il ne nous autorise pas pour autant à affirmer que l'immigration constitue une aubaine. Le solde est bien positif pour 2005, mais d'un montant extrêmement faible (moins de 0,5 % de PIB). De plus, rien ne nous empêche d'envisager que la même méthode appliquée à des données d'une autre année puisse aboutir à un solde légèrement négatif » (p. 85).

De tels propos ne reflètent pas une grande assurance quant aux résultats de ses travaux.

En définitive, l'immigration, ce n'est pas seulement les immigrés tels que Xavier Chojnicki les définit, à savoir les individus étrangers nés à l'étranger et immigrant légalement en France. Ce sont également leurs descendants qui forment la deuxième génération. Ce sont aussi les immigrés clandestins et les descendants de ceux-ci, nés en France. Or les auteurs n'en ont délibérément pas tenu compte. A titre d'exemple, ils n'accotent qu'un pourcentage dérisoire de 3,8 % des dépenses d'éducation à leur population scolaire immigrée et de 5,7 % des dépenses de santé (p. 8 du livre et p. 119 de l'étude Chojnicki de 2010). Qui peut croire raisonnablement que la population immigrée n'est bénéficiaire que de pourcentages aussi dérisoires de ces importantes dépenses ? C'est de cette façon que l'on arrive à un résultat positif.

Cette cible restreinte en termes de population étudiée, certaines méthodes employées, comme celle de l'évaluation du solde migratoire, et le choix de ne

pas retenir une surreprésentation de l'immigration dans les autres dépenses que les prestations sociales comme l'insécurité, conduisent à considérer le chiffre positif de 3,9 Mds€ du livre de Xavier Chojnicki ainsi que les conclusions de l'étude dynamique comme ne reflétant pas la réalité du poids de l'immigration sur nos finances publiques.

Enfin, un point que les médias se sont bien gardés de noter : à la page 122 de l'étude de 2010 de X. Chojnicki, il est indiqué, dans le cadre de la comptabilité générationnelle, que l'estimation de la valeur actualisée en 2005 de la contribution moyenne d'un immigrant durant le reste de la vie est négative et de l'ordre de -8 737 €, ce qui leur semble peu. Elle représenterait ainsi, pour 5,2 millions d'immigrants (chiffre qui ne peut susciter que le désaccord), un montant de -45 Mds€. L'auteur ajoute qu'en comparaison, la contribution moyenne des générations autochtones de 2005 sur le restant de leur vie serait positive de 28 210 €, **soit 3 fois le déficit des migrants**⁶. Ce chiffre correspond pour 60 millions de non-immigrants à près de 1 700 Mds€, c'est-à-dire un peu moins que le PIB annuel de la France⁷.

En définitive, Xavier Chojnicki et Lionel Ragot n'ont traité qu'une partie du coût d'une partie de la population immigrée et d'une partie de ses coûts et non celui de l'immigration, comme les médias l'ont cru et annoncé. En fait le professeur Chojnicki n'a pas traité le sujet de l'immigration et de son coût.

www.polemia.com/limmigration-coute-cher-a-la-france-quen-pensent-les-economistes

www.polemia.com/wp-content/uploads/2013/11/CHOJNICKI.pdf

Les études de la Fondation Polémia par André Posokhow : les coûts de l'insécurité et le coût global de l'immigration

• Le coût de l'insécurité

En mai 2013, la Fondation Polémia, par la plume d'André Posokhow, a fait paraître une étude sur le coût sécuritaire de l'immigration pour les finances publiques françaises. Cette étude se fonde, du fait de la vacuité de statistiques approfondies et détaillées dans ce domaine, sur un taux de surreprésentation des immigrés de 3⁸ de la population dans les prisons, étendu à la délinquance.

Les coûts directs de la sécurité : ministère de l'intérieur, justice, police municipale, immigration irrégulière, s'établissent à 13,7 Mds€ (p. 4). A ces montants

⁶ Ce constat devrait inciter à favoriser la natalité autochtone plutôt que l'afflux des migrants.

⁷ Le PIB de 2005 s'est élevé à 1 718 Mds€ selon l'INSEE. Voir également l'étude de G. Pince sur la baisse du PIB/habitant comme conséquence de l'immigration.

⁸ Par rapport à leur part de la population : 16,2 % de la population totale mais de l'ordre de 47 % dans les prisons ; chiffre d'ailleurs corroboré par la part de la population musulmane dans les prisons : de l'ordre de 50 % selon le garde des Sceaux de 2006, Pascal Clément.

viennent s'ajouter les coûts sécuritaires indirects inspirés d'une étude du numéro 258 de mars 2013 de la revue *Capital*, comme le vandalisme et la fraude dans les transports en commun ou le déficit fiscal de l'Etat résultant des vols en magasin et des cyberattaques, pour un montant de 2,8 Mds€ (p. 5).

Au total le coût sécuritaire de l'immigration s'élève pour les finances publiques à plus de 16 Mds€ (p. 5).

www.polemia.com/16-milliards-deuros-cout-securitaire-de-limmigration

● **Le coût global de l'immigration**

Comme nous l'avons vu ci-dessus, Contribuables associés a publié en novembre 2012 la monographie n° 27 sur *L'Immigration en France : dépenses, recettes, investissements, rentabilité* établie par Jean-Paul Gourévitch. Celle-ci présente un déficit de la balance dépenses/recettes de 8,7 Mds€ auquel sont ajoutés des montants relevant de l'Aide publique au développement de 3,3 Mds€ et des investissements au titre de la politique d'intégration de 5,3 Mds€ pour aboutir à un coût net de l'immigration de 17,4 Mds€. Or, selon la monographie n° 23 de mars 2010 : « Chaque année, l'immigration représentait pour les pouvoirs publics un surcroît de dépenses de 30,4 milliards d'euros », soit à peu près le double du déficit de la monographie de 2012.

A peu près au même moment, Xavier Chojnicki et Lionel Ragot ont fait paraître le livre évoqué plus haut, *L'Immigration coûte cher à la France. Qu'en pensent les économistes ?*, dont nous rappelons qu'il a conclu à un solde positif pour la France estimé à 3,9 Mds€.

Devant des résultats aussi divergents entre les auteurs et, pour le même auteur, entre deux études publiées à deux années d'intervalle, la Fondation Polémia a souhaité faire un point objectif du coût annuel de l'immigration en France pour les finances publiques françaises en rappelant l'existence des études anciennes élaborées par Pierre Milloz et Jacques Bichot. La difficulté d'un tel travail est qu'il repose sur des hypothèses et des choix par nature souvent discutables. Il n'existe pas dans ce domaine de vérité certaine ni de chiffres exacts. En effet, les données chiffrées de l'immigration sont faussées en France par l'insuffisance des instruments statistiques, comme le souligne Madame Tribalat dans son livre *Les yeux grands fermés* (Denoël, 2010).

L'objectif du travail présenté ci-dessous est d'examiner et d'apprécier sur une année, comme le fait la monographie n° 27, la différence qui apparaît entre les recettes et les dépenses annuelles provenant du « stock » des immigrés en France. C'est la raison pour laquelle l'approche est celle d'un pur constat statique des dépenses et des recettes annuelles de l'immigration, y compris, le cas échéant, de celles que J.P. Gourévitch considère comme des investissements. Il convient, dans la mesure du possible, de tenir compte de tous les coûts et de toutes les recettes budgétaires annuels affectés par l'immigration, comme le logement et l'éducation, et non d'éventuels « surcoûts » marginaux. Enfin, cette étude se place bien au plan des recettes et dépenses budgétaires et non pas du point de vue macroéconomique de la contribution positive ou négative au PIB qui constitue une problématique importante mais différente.

Il est précisé que la méthode de l'étude suit de près la démarche de la monographie de 2012 de J.P. Gourévitch. Celle-ci fait l'objet de commentaires et éventuellement d'appréciations différentes pour procéder à une nouvelle évaluation du coût net de l'immigration pour les finances publiques françaises.

Concernant les coûts, l'étude a procédé à quatre types de travaux :

- **écarter la notion de « surcoût » et retenir le coût total réel** comme dans le cas du domaine carcéral pour lequel la monographie n° 27 n'a retenu que le coût de son extension par la construction de nouvelles places de prison à hauteur de 0,040 Mds€ alors que le montant du programme carcéral du ministère de la Justice a été de 2,821 Mds€ en 2011 (p. 15 de l'étude Polémia) ;

- **réévaluer en fonction d'informations récentes la base de certaines évaluations** qui ont semblé relativement faibles. C'est le cas de la fraude aux prestations sociales et de la fraude fiscale dont les montants explosent. Rappelons qu'au moment de la parution de cette étude en mai 2013 la réalité des chiffres commençait à se faire jour. Mais c'est à la fin de cette année 2013 que l'on a su que « l'économie informelle », estimée auparavant en France à environ 2 % du PIB, en représente aujourd'hui autour de 10 %⁹, c'est-à-dire 200 Mds€, sans d'ailleurs que les pouvoirs publics semblent s'en émouvoir plus que cela ;

- **tenir compte de secteurs importants de la dépense publique qui n'ont pas été pris en compte** ou, si cela a été fait, d'une manière marginale. C'est le cas principalement du financement de la construction, de l'éducation, des transports qui sont considérés comme affectés par l'immigration. Ce n'est pas le cas – ou moins – de dépenses strictement régaliennes comme la défense ou la diplomatie ou des dépenses de recherche, ce qui peut être discuté ;

- **recalculer les dépenses, notamment celles de la protection sociale**, et les recettes à caractère fiscal et social en fonction de paramètres différents mais selon des principes semblables à ceux de la monographie.

En revanche, il n'a pas été tenu compte de l'Aide publique au développement considérée comme relevant plus des relations extérieures étatiques que du traitement de l'immigration, même si aujourd'hui certains voudraient qu'elle serve une politique de maintien des populations dans leur propre pays.

L'étude des coûts débouche sur un montant de 167 Mds€ (p. 29) dont la forte augmentation est largement expliquée par l'évaluation de la contribution des immigrés aux coûts de l'insécurité et des différentes fraudes.

D'un autre côté, la prise en compte des recettes fiscales de l'Etat et des collectivités territoriales et des cotisations sociales, recalculées, elles aussi, sur des principes identiques à ceux de la monographie mais en fonction de paramètres sensiblement différents, aboutit à un montant de 103 Mds€ (p. 33) en augmentation d'environ 20 Mds€ par rapport à la monographie n° 27.

⁹ Etude parue en 2013, réalisée par le groupe de cartes de crédit Visa et menée par Friedrich Schneider, professeur d'économie à l'Université de Linz, Autriche ; il chiffre le poids de l'économie souterraine à 10,8 % du PIB français, soit 219 Mds€.

Au total, l'excédent des dépenses liées à l'immigration sur les recettes de même nature s'établit pour les finances publiques à environ 63 Mds€ (p. 34). A ce montant il paraît nécessaire de prendre en compte et d'ajouter les intérêts de la dette qui ont pour origine ce déficit qui pèse sur les finances publiques et donc sur la dette depuis plusieurs décennies, soit 21 Mds€, pour aboutir à un déficit final annuel de plus de 84 Mds€ (p. 34).

Il convient de rappeler que, dans plusieurs cas de l'étude qui pourraient engager des montants plus significatifs que ceux retenus, ce sont des évaluations modérées qui ont été retenues. Par ailleurs, il n'a été tenu compte que très partiellement des dépenses des collectivités locales. L'établissement d'une fourchette haute pourrait aboutir à un déficit pour les finances publiques compris entre 90 et 100 Mds€.

www.polemia.com/84-milliards-cout-budgetaire-de-limmigration-selon-le-rapport-posokhow

Un rapport de l'OCDE favorable à l'immigration sauf en France

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a affirmé, dans son rapport annuel sur les perspectives des migrations internationales des économies occidentales présenté le 13 juin 2013, que l'immigration ne représente pas une charge pour les dépenses publiques sauf quelques exceptions notables. Comme le titre le journal *Le Monde*, « Les migrants rapportent plus qu'ils ne coûtent, sauf dans quelques pays, comme la France ».

Le contenu de l'article du quotidien est intéressant.

« Pour Jean-Christophe Dumont, chef de la division migrations à l'OCDE, les immigrés, en général, contribuent plus en impôts et en cotisations sociales qu'ils ne reçoivent de prestations individuelles.

La France serait, avec l'Allemagne et la Pologne notamment, le contre-exemple de cette affirmation, avec une contribution négative des immigrés de quelque 1 450 euros par an en moyenne entre 2007 et 2009. Pour l'ensemble de l'OCDE, cette contribution est positive et s'établit à 3 280 euros.

Le particularisme français s'explique par le poids des retraites perçues par les immigrés arrivés dans les années 1960-1970 alors que les cotisations ont fortement chuté à partir des années 1980 du fait du ralentissement des nouveaux migrants. La faible contribution des immigrés aux recettes fiscales s'explique aussi par des salaires souvent moindres que ceux des salariés français. Ils payent donc moins d'impôts et de cotisations sociales ».

Le livre de Gérard Pince : *Les Français ruinés par l'immigration*

Au printemps 2013 Gérard Pince, économiste du développement et consultant pour la Banque mondiale et le FMI, a signé son retour dans le débat sur les coûts de l'immigration par la parution d'un livre : *Les Français ruinés par l'immigration*. Cet ouvrage très documenté n'est pas seulement consacré à l'évaluation du coût de l'immigration, qui demeure le cœur du sujet ; il s'attache également à réfuter plusieurs affirmations des partisans de la politique migratoire actuelle.

Dans le cadre de sa méthode de travail Gérard Pince procède à plusieurs choix qui méritent d'être soulignés :

- L'analyse s'applique à l'année 2011 ;
- Le champ de l'étude inclut les immigrés et leurs descendants directs, c'est-à-dire la deuxième génération, comme le font J.P. Gourévitch et Polémia, en accord avec les données de l'INSEE. En effet, l'impact de l'immigration se prolonge avec les descendants ;
- N'est prise en compte que la population venant des pays tiers à l'Union européenne, c'est-à-dire celle issue des pays du tiers-monde. L'étude ne retient pas les migrants originaires de l'Union européenne. Selon G. Pince, ceux-ci présentent des caractéristiques économiques analogues à celles des Français de souche¹⁰ et les inclure dans le même compte que les ressortissants des pays tiers fausse l'analyse. A ses yeux les performances des ressortissants de l'Union européenne compensent les chiffres calamiteux des originaires des pays tiers, ce qui permet de tromper les Français sur la réalité de la situation. Ce sont les raisons pour lesquelles l'analyse porte sur deux comptes, avec comme intitulés : UE et Tiers. Ce choix présente l'avantage de procurer une information particulièrement utile sur les conséquences financières du déferlement d'immigrés de pays tiers. Il n'en demeure pas moins que ceux-ci ne représentent qu'une partie, certes la plus importante, de l'immigration et qu'il semble difficile d'évaluer le coût net de celle-ci sans tenir compte de l'ensemble de la population concernée. Il ne s'agit pas d'un subterfuge mais d'une information complète ;
- Gérard Pince fait reposer sa méthode sur les chiffres de la comptabilité nationale ;
- Enfin, il répartit l'intégralité des différents agrégats et en particulier les dépenses régaliennes de l'Etat : défense, diplomatie, ce que ne font pas les autres études comme celles de J.P. Gourévitch ou de Polémia. Là aussi, il s'agit d'un choix parfaitement compréhensible. En effet, et c'est un argument fort, dans la mesure où l'on prend en compte l'intégralité des recettes fiscales il conviendrait de tenir compte des dépenses budgétaires d'une manière exhaustive. D'un autre côté, l'objectif de ce type d'études est de confronter les recettes fiscales et sociales que procurent les immigrés avec les dépenses à l'origine desquelles ils se trouvent. Or, par exemple, le budget de la Défense nationale ne dépend pas de l'arrivée et de la présence d'immigrés sur le sol français, contrairement à ceux du logement et de l'enseignement. Il

¹⁰ « Ou Français au carré », comme les dénomme Michèle Tribalat.

connaîtrait plutôt une tendance à la diminution du fait du poids de la « gabegie nationale » à laquelle l'immigration participe largement¹¹.

La population des immigrés des pays tiers est évaluée à 8,1 millions dont 4,1 millions d'immigrés directs et 4 millions de descendants, soit 12,4 % de la population totale¹².

Gérard Pince consacre plusieurs chapitres très argumentés à réfuter des points importants et souvent répétés de l'argumentaire des partisans de l'immigration :

- L'analyse du marché du travail montre que les originaires des pays tiers travaillent relativement peu. Leur taux de chômage se situe à plus de 20 % contre près de 8 % pour les résidents de l'UE. Selon G. Pince, 40 % des originaires des pays tiers¹³ sont occupés, ce qui signifie que 6 sur 10 restent oisifs¹⁴. En fait, le problème du sous-emploi qui angoisse tant les Français concerne surtout les immigrants des pays tiers (chapitre 2 du livre p. 20-21) ;
- Gérard Pince démontre, chiffres à l'appui, qu'il existe un excédent structurel de l'offre de travail sur la demande qu'il évalue à 1,9 million (p. 24). Cet excédent serait encore plus grand sans l'émigration des Français dont le solde négatif est de 80 000 personnes selon J.P. Gourévitch. Du fait du progrès technique, des délocalisations et des investissements français à l'étranger, cet excédent structurel devrait persister et même augmenter. Il estime ainsi que « les 1,5 million d'actifs des pays tiers en excédent entraînent 1 000 000 chômeurs parmi les UE et environ 500 000 chez les tiers » (p. 27) ;
- L'auteur conteste vigoureusement, à l'aide des statistiques d'info-migrations, l'argument « martelé par la propagande » que les originaires des pays tiers occupent les emplois dangereux, pénibles et mal payés dont les Français ne voudraient plus. Selon lui, cette mise au point montre que les natifs sont substituables aux immigrés (p. 22) ;
- Dans son chapitre 3 G. Pince démonte un des arguments de l'étude de l'équipe de Lille qui soutient que si les immigrés tirent les salaires vers le bas en un premier temps, le rendement du capital augmente, les capitaux vont affluer, la main-d'œuvre redeviendra un facteur rare et les salaires augmenteront. C'est oublier les délocalisations et la modernisation des tâches comme les Japonais l'ont fait. Les gagnants, ce sont les patrons et les cadres qui voient leurs profits et leurs rémunérations augmenter et, les perdants, ce sont les classes populaires dont les salaires baissent et qui supportent le coût social et financier de cette politique migratoire. C'est ce que nous constatons chaque jour.

11 Pour certains, les immigrés bénéficient cependant également de la paix dont l'effort de défense est le garant, et qui ne vise pas à protéger les seuls Français mais également l'ensemble des personnes présentes sur le territoire national.

12 Descendants : sont prises en compte les personnes dont les parents étaient immigrés, sans tenir compte ni de la 3^e ni de la 4^e génération pour lesquelles il n'existe pas de statistique.

13 Part de ceux qui travaillent par rapport à ceux en âge de travailler ; ce taux est de 64 % pour les résidents de l'UE.

14 Chômeurs ou ne cherchant pas un emploi.

Gérard Pince procède ensuite au calcul de l'impact de l'immigration des pays tiers sur les finances publiques par répartition des dépenses de la protection sociale, de la totalité des dépenses de l'Etat et des collectivités locales : 141,7 Mds€ (p. 39), et des recettes fiscales et sociales : 76,7 Mds€ (p. 44). Il en résulte un déficit induit par les originaires des pays tiers de 65 Mds€ (p. 44). Selon lui, les dépenses publiques annuelles s'élèvent à 17 000 € par habitant pour un ressortissant de l'UE et à 17 500 € pour un ressortissant d'un pays tiers (p. 39). Le déficit se monte à 600 € pour un UE et à 8 00 € pour un tiers (p. 45). La différence se joue au plan des recettes auxquelles les UE contribuent pour 16 400 € contre 9 500 € pour les tiers (p. 44).

Gérard Pince se livre dans le chapitre 5 de son livre à un exercice de macro-économie particulièrement intéressant qui consiste à calculer les conséquences de l'immigration des pays tiers sur plusieurs agrégats et plus particulièrement sur le PIB global et le PIB par habitant. Ses conclusions sont percutantes :

- Avec 12,4 % de la population (selon G. Pince), les tiers ne contribuent qu'à hauteur de 7,3 % du PIB ;
- La France, 5^e économie mondiale, n'arrive qu'au 10^e rang pour le PIB par habitant. A prix constants, le PIB/habitant de 2011 est inférieur à celui de 2006 ;
- Avec 12,4 % de la population, les tiers enregistrent 22 % du déficit commercial de la France. Le déficit commercial a augmenté la ressource disponible de 900 € au niveau national, de 800 € pour les UE et de 1 500 € pour les tiers. Or l'économie devra rembourser ces 900 €/habitant ;
- Les tiers ne contribuent qu'à hauteur de 6,5 % à l'investissement ;
- Notre PIB/habitant est inférieur de 2 000 € à celui que les Français auraient sans eux. Si l'on raisonne sur la base d'une famille de 4 personnes sur une durée de 5 ans, celle-ci a perdu 40 000 €. G. Pince en conclut que l'immigration des pays tiers nous appauvrit.

En conclusion, l'ouvrage de Gérard Pince fait le constat que l'immigration des pays tiers est à l'origine d'une saignée permanente de nos finances publiques et a pour conséquence la crise de la dette et l'appauvrissement puis la ruine des Français.

http://www.godefroydebouillon.fr/crbst_5.html#anchor-top

Conclusion

Depuis le premier Rapport Milloz et pendant près d'un quart de siècle les rapports et les études sur le coût de la politique migratoire française se sont succédé, en petit nombre toutefois. Leur conception est généralement fondée sur la comparaison sur une base annuelle des recettes fiscales et sociales avec les

dépenses, qu'elles soient celles de l'Etat ou qu'elles prennent la forme de prestations sociales.

Globalement ces études n'ont rencontré que l'indifférence des pouvoirs publics et des médias et, celles de P. Milloz, une hostilité à caractère politique. Seuls les études et le livre de X. Chojnicki et de L. Ragot ont eu une répercussion dans les médias, *l'Express* en particulier. C'est explicable par leur conclusion d'un bénéfice de l'immigration, en réalité d'une catégorie d'immigrés, pour la collectivité de 12 Mds€, ramené en 2012 à 3,9 Mds €.

Les choix des axes de travail et des modalités d'analyse des données chiffrées peuvent varier d'une manière significative selon les auteurs. A titre d'exemple, J.P. Gourévitch distingue les dépenses fiscales et sociales des montants considérés comme des investissements, comme l'éducation et le logement. Il a introduit la notion de coût fiscal et social de l'économie informelle et son apport a été particulièrement important dans le domaine de l'immigration irrégulière.

L'étude Polémia insiste particulièrement sur l'importance du coût des fraudes, notamment en matière sociale et fiscale, et sur l'impact de l'immigration sur le coût de la dette.

Gérard Pince s'attache à réfuter plusieurs arguments des partisans de l'immigration et consacre son étude au coût de l'immigration des pays tiers en excluant celle provenant de l'UE. Ce coût tient compte de l'ensemble des dépenses régaliennes.

Il apparaît néanmoins, sauf pour ce qui concerne les travaux de l'équipe de Lille, une convergence globale des différentes études sur le résultat principal, c'est-à-dire le coût global de l'immigration. Si l'on excepte les travaux de J.P. Gourévitch dont l'estimation du déficit est à la baisse entre deux monographies, les autres études et notamment celles de P. Milloz, de Y.M. Lulan, de Polémia et de G. Pince aboutissent à des estimations pour les finances publiques nationales qui sont comprises dans une fourchette allant de 55 à 85 Mds€.

Ce coût exorbitant a des conséquences dramatiques pour la France. L'alourdissement du poids des finances publiques sur la richesse nationale et sur les revenus des Français entraîne un appauvrissement qui est de plus en plus sensible et qui paraît peu pris en compte par la classe dirigeante de notre pays. Certains ont parlé d'un « grand remplacement » de peuple et de civilisation. On pourrait également évoquer un grand transfert de richesses de la part de la population française vers les populations immigrées et les pays tiers.

André Posokhow
3/02/2014